



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pharmacies - plafond de remise applicable aux médicaments génériques

Question écrite n° 8864

Texte de la question

M. Yannick Favenec-Bécot attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur le projet de réduction drastique des plafonds de remises commerciales accordées aux pharmaciens d'officine lors de l'achat de médicaments génériques, hybrides et biosimilaires. Actuellement fixé à 40 %, le plafond de remise applicable aux médicaments génériques pourrait être abaissé à 20/25 %, tandis que les remises sur les biosimilaires seraient plafonnées à 15 %. Or ces remises représentent environ 600 millions d'euros par an, soit environ 30 % de l'excédent brut d'exploitation moyen des officines. Pour de nombreuses pharmacies, notamment en zone rurale, cette perte serait susceptible de conduire à des fermetures définitives, des licenciements et une détérioration de l'accès aux soins de proximité. Alors même que les pouvoirs publics demandent de plus en plus aux pharmaciens d'assumer des missions de santé publique (prévention, dépistage, accompagnement), il serait incohérent de fragiliser leur modèle économique. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend maintenir cette mesure et selon quel calendrier, si une étude d'impact économique et territoriale a été conduite sur ses conséquences, si des mesures de compensation sont envisagées pour garantir la pérennité du réseau officinal et éviter la désertification pharmaceutique et enfin, si une concertation sera prochainement organisée avec les représentants de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8864

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6606